

FORMATION FORMATEUR TRAVAIL EN HAUTEUR

Références réglementaires	
Travail en hauteur	Formation à la sécurité
Art. R4323-58 à R4323-106 et R4141-15 du Code du Travail	Art. L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Durée :	3 jours (21 heures)
Nombre de participants :	8 maximum
Conditions matérielles :	Salle, tables et chaises, mur clair pour projection, tableau papier ou tableau effaçable <u>Attention</u> : la formation pratique nécessite la possibilité d'utiliser le matériel et les postes de travail sur lesquels les futurs stagiaires seront évalués.

PUBLIC VISE

Formateur d'adulte en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner la réglementation et les techniques pour le travail en hauteur aux travailleurs exposés aux risques de chute de hauteur.

OBJECTIFS

- Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonnes conditions d'apprentissage.
- Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- Expliquer et transmettre les différentes réglementations applicables dans les établissements et les entreprises en matière de prévention.
- Animer en autonomie des formations préparant l'application du travail en hauteur en sécurité.
- Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires.

PRE-REQUIS

- Aptitude médicale
- Capacité à s'exprimer en public
- Avoir suivi une formation « travail en hauteur »

Cette formation est accessible aux personnes n'ayant aucune expérience dans le domaine de la formation

PROGRAMME

Introduction à la formation et à l'animation de formation : connaître la réglementation du travail en matière de sécurité

Définition des obligations et des responsabilités de l'employeur et des travailleurs

- Principes généraux de prévention
- Organisation et moyens adaptés pour la sécurité et la santé
- Notions de responsabilités civiles et pénales dans le cadre de la sécurité au travail pour l'employeur

Définition du contexte de formation en matière de prévention des risques professionnels

- Obligation de formation et d'évaluation par l'employeur

Module théorique concernant la réglementation et la prévention des accidents du travail

- Statistiques et causes des accidents du travail
- Rappel sur les fondamentaux
- Règles de sécurité
- Textes applicables au travail en hauteur et au port du harnais
- Préparation à l'évaluation théorique des futurs stagiaires de l'entreprise
- Mise en situation de formation et d'évaluation théorique

Module pratique concernant manutention manuelle, l'ergonomie, et l'analyse des postes et des situations de travail

- Mise en place de protections collectives et de protections individuelles
- Ergonomie des postes de travail
- Analyse des situations dangereuses
- Recherches de solutions adaptées

Principes pédagogiques des formations théoriques

- Matériels et documents nécessaires à l'animation
- Préparation de l'animation
- Découpage des séquences pédagogiques
- Comportement de l'animateur
- Motivation, dialogue et vie de groupe
- Appréciation des acquis des stagiaires
- Analyse de la satisfaction et des atteintes des objectifs

Principes pédagogiques des formations pratiques

- Sélection et vérification des équipements requis
 - Règles de sécurité applicables lors de la formation
 - Organisation matérielle des exercices
 - Organisation des séquences d'apprentissage des techniques
 - Concrétisation et validation des acquis des stagiaires
 - Analyse de satisfaction et de l'atteinte des objectifs
-

Mise en situation d'animation

- Evaluation de la capacité du stagiaire-formateur par le formateur de formateur